

Séance du mardi 4 avril 2023 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Marco	REALINI	
Présent.e.s :	M. Charles	BUFFLE	
	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	
	Mme Bettina	DECOSTERD	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Stéphane	GRANGER	
	M. Bastien	GUEX	
	Mme Mônica	MERKT	
	M. Bruno	REINMANN	
	M. Olivier	RIGHETTI	
	M. Alain	ROSSET	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Joël	SCHMULOWITZ	Maire
	Mme Karen	GUINAND	Adjointe
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Yvan	ROCHAT	Secrétaire général
	M. Yvan	MASSEREY	Comptable
Excusé.e.s :	M. Daniel	BURKHARDT	
	M. Yoann	DÜRMÜLLER	
	M. Olivier	JOSS	



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 14 mars 2023
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation des comptes 2022
5. Propositions de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions
7. Divers



Le Président ouvre la séance à 20h30 en saluant l'assemblée et le public.

1. Approbation du procès-verbal du 14 mars 2023

Quelques modifications relatives aux prises de parole de Mme UDRY au point 7 (pages 213 et 214) de la séance du 14 mars 2023 sont projetées sur grand écran.

Il n'y a pas d'autre demande de modification.

**Muni de ces modifications, le procès-verbal du 14 mars 2023 est approuvé
par 12 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention
sur 14 conseillers municipaux présents à la séance.**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture des communications.

Démission de M. Olivier RIGHETTI

Le Président signale la démission de M. Olivier RIGHETTI de son mandat de Conseiller municipal au 30 juin 2023. Les démarches ont été entreprises auprès du Service des votations et élections.

Le Conseil municipal prend acte de la démission de M. Olivier RIGHETTI.

Groupement des législatifs de la rive droite (GLRD)

M. GUEX signale que le Groupement des législatifs de la rive droite n'est plus représenté que par des membres permanents qui ne prévoient pas de se présenter lors la prochaine législature. La question de la succession de M. Dominique ANKLIN à la Présidence du GLRD se pose. Idéalement, il s'agirait de trouver un nouveau Président encore pendant cette législature. L'avenir de ce groupement est questionné. M. GUEX reviendra sur ce sujet au point 6 « Propositions individuelles et questions ».

3. Communications de la Mairie

M. SCHMULOWITZ

- **Installation d'une station de mesure de la pollution de l'air en lien avec le trafic aérien à Genthod**

Dans le cadre d'un partenariat entre le Service de l'air, du bruit et des rayons non ionisants et les communes riveraines de l'aéroport, une station mobile de mesure de la qualité de l'air en lien avec le trafic aérien sera installée dans le courant du mois de mai à Genthod. Située sur la parcelle de la voirie, sous les avions mais assez éloignée des grands axes routiers, cette station permettra de mesurer pendant une année la quantité de particules fines (PM10, PM2.5), de NO (monoxyde d'azote), de NO2 (dioxyde d'azote) et de O3 (ozone). Les résultats de ces mesures seront accessibles au public de manière permanente depuis le site du Canton et, à la fin de la campagne de mesure, par un rapport de synthèse. Dans cette perspective, l'Exécutif s'engage à diffuser largement auprès de la population sur ce dispositif afin que celle-ci puisse accéder en tout temps aux résultats ainsi qu'à la synthèse finale.

Mme GUINAND

• **Renouvellement du label Fourchette Verte pour le restaurant scolaire.**

Une visite a récemment été effectuée par la Fourchette Verte au restaurant scolaire de Genthod pour le bilan annuel. Le représentant de Fourchette Verte a apprécié l'accueil et la disponibilité de l'équipe sur place. Les critères sont respectés, tant au niveau de l'affichage qu'au niveau des quantités servies. Les repas sont globalement bien appréciés des enfants. Les menus ont été consultés sur trois semaines à venir et validés, ceux-ci respectant les critères Fourchette Verte. La vignette 2023, attestant que l'établissement respecte les critères du label, a ainsi été remise à l'issue de la visite.

D'autre part, il est important de mentionner que le restaurateur en charge des repas du restaurant scolaire de Genthod s'est rendu plusieurs fois sur le site afin de cuisiner sur place pour les enfants. Non seulement ceci permet de proposer des menus différents et plus sympathiques aux enfants, mais cela leur montre également la manière dont les repas sont préparés. Cette présence sera renouvelée à plusieurs reprises d'ici la fin de l'année scolaire.

Le restaurant souhaite également organiser prochainement un moment de préparation du repas avec l'aide des enfants qui assistent le midi, une fois avec le groupe des petits et une autre avec celui des grands. Une manière de leur transmettre le goût des ingrédients utilisés et le respect du travail de chacun.

• **Ancienne poste, visite de chantier avec les associations.**

Les travaux de transformation de l'ancienne poste vont bon train. Dans le courant du mois de mars, la FASe et le Bel Âge ont pu visiter la maison et ainsi appréhender les enjeux de leur future utilisation des lieux. Les travaux puis le nettoyage de la maison devraient durer tout le printemps et permettre la prise en main par les usagers dans le courant de l'été en fonction de leurs disponibilités propres. Afin de marquer le coup, une inauguration en bonne et due forme sera organisée vers la rentrée scolaire.

• **Modification de zone sur les communes de Genthod et Bellevue route de Collex et au chemin des Limites.**

Le projet d'implantation d'un complexe administratif destiné à des représentations diplomatiques sur la parcelle 1389 route de Collex/chemin des Limites progresse. Le Canton a récemment demandé aux Exécutifs des deux communes de rendre leur préavis concernant la modification de zone qui sera nécessaire pour qu'un tel projet puisse s'implanter dans ce secteur. Le préavis favorable de votre Exécutif, conforme à l'avant-projet de PDCom, est complété par les observations suivantes :

- *Maintien d'un gabarit de 10 mètres de hauteur conforme aux habitations avoisinantes.*
- *Assurer que le tracé de la route d'accès au parking employé n'entrave pas la mise en place d'un écopoint pour le quartier d'habitation de la Caracole (carrefour route de Collex-chemin de la Caracole).*
- *Assurer la perméabilité de la parcelle au public.*
- *Maximiser le recul du bâti à l'égard du cordon boisé.*
- *Garantir la préservation des pins au sud de la parcelle.*
- *Réaliser le parking visiteur avec des matériaux perméables.*

Les étapes suivantes du processus de modification de zone permettront aux populations concernées de prendre connaissance du projet grâce à une séance publique organisée conjointement par le Canton, les représentants des propriétaires et les communes au Centre communal de Genthod le 31 mai prochain. Cette séance ouvrira le temps de l'enquête publique où chacun pourra faire ses remarques. Celles-ci seront ensuite transmises aux communes qui, par voie de délibération de leur Conseil municipal, rendront leur préavis. Enfin, c'est au Grand Conseil que le processus de modification de zone aboutira une fois les préavis communaux recueillis et analysés par le Canton.

M. BAUMGARTNER

- **Information sur la demande préalable pour la caserne des pompiers**

Le projet de caserne des pompiers, dont le crédit d'étude de CHF 300'000.- a été voté par votre Conseil fin 2022, fera l'objet d'une demande préalable. Celle-ci est actuellement en phase d'élaboration par notre architecte mandataire. La dépose est prévue début juin et un retour de l'Office des autorisations de construire est attendu pour septembre. Cette stratégie, évoquée par certains conseillers municipaux, a été adoptée par l'Exécutif afin de s'assurer que d'éventuels problèmes en lien avec la construction de cet équipement soient détectés et traités le plus en amont possible du projet. Actuellement, notre mandataire tient des réunions régulières avec les pompiers de Genthod afin d'élaborer cet avant-projet au plus près des réalités que rencontreront les futurs usagers.

- **Mise en conformité LHAND de la halte Genthod-Bellevue**

Les CFF ont informé la Commune que la planification pour la mise en conformité avec la loi sur l'égalité pour les handicapés de cette halte prévoyait des travaux à l'horizon 2028-2029. Aucune information ne nous est parvenue concernant la halte du Creux-de-Genthod. L'Exécutif fera donc parvenir un courrier au chef de projet des CFF pour en connaître les raisons. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés lors d'une prochaine séance.

- **Information sur les chantiers en cours ou à venir**

1. Route de Malagny : Intervention dès le 12 avril pour la réfection ponctuelle des nids de poules sur le tronçon route de Malagny angle Pralay jusqu'à l'entrée de Versoix. La réfection totale sur ce tronçon se fera plus tard et en coordination avec la mise en œuvre de la Voie Verte.
2. Chantier SIG – Quartier de la Chêna : Afin d'améliorer et renouveler les réseaux de distribution d'eau potable dans le secteur, ainsi que procéder à la pose d'un coffret électrique, les travaux menés par les SIG au chemin des Moissons, chemin de Mont-Rose et au chemin du Sautoir-d'Or vont débuter le 11 avril prochain et devraient se terminer aux alentours de la fin septembre 2023. Les accès seront maintenus en permanence et la ligne 52 ne sera pas perturbée.

4. Présentation des comptes 2022

Le Président cède la parole à l'Exécutif pour une introduction à la présentation des comptes 2022.

M. le Maire prend la parole :

Message de l'Exécutif :

Les comptes 2022 de la Commune de Genthod bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de CHF 733'149.24.

Ce résultat comptable s'explique notamment par les éléments extraordinaires suivants :

- la réévaluation quinquennale des immobilisations corporelles du patrimoine financier a généré un revenu net non monétaire de + CHF 1'252'631.70.-.
- des amortissements complémentaires pour un montant de CHF 590'000.- ont pu être comptabilisés conformément au budget voté.
- l'adaptation à la hausse de la valeur des actions de la Banque Cantonale de Genève inscrites au patrimoine financier par un revenu non monétaire de + CHF 213'408.-.

En corrigeant le résultat comptable par ces 3 éléments, le résultat « économique » s'élève à un excédent de charges de CHF 142'890.46, soit assez proche de l'équilibre.

Ce résultat équilibré cache toutefois une forte baisse d'environ 30% des productions fiscales pour l'année 2022, selon les dernières estimations transmises par le Département cantonal. Bien que cette forte baisse soit en partie compensée par des corrections favorables importantes sur les années antérieures, si la tendance de 2022 se confirme, la Commune de Genthod pourrait voir ses revenus fiscaux fortement baisser dans les prochaines années. L'évolution des recettes fiscales de la Commune est marquée par une grande incertitude et les éléments dont dispose l'Exécutif ne permettent aujourd'hui pas de les anticiper.

Par rapport au budget voté et hors réévaluations du patrimoine financier, il apparaît que les revenus sont inférieurs de 7%, alors que les charges ont été contenues et affichent même une diminution de 3%.

Si l'on compare les comptes 2022 avec les comptes de l'année précédente, les revenus (hors réévaluations) sont en baisse de 18%, alors que les charges sont en augmentation de 14%.

Les charges des natures 30 à 33, celles sur lesquelles la Commune a le plus de maîtrise, sont quant à elles en augmentation de 8% par rapport à l'année 2021. Une évolution qui s'explique notamment par un exercice 2021 encore marqué par un ralentissement des activités communales lié à la crise sanitaire. »

Le Président cède la parole à l'administration pour une première lecture des comptes communaux 2022.

M. MASSEREY prend la parole et signale que les comptes 2022 de la Commune de Genthod ont déjà été audités, le rapport d'audit ne nous est toutefois pas encore parvenu. Les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 11'189'971.-, les revenus d'exploitation se montent à CHF 9'907'989.- pour un résultat d'exploitation déficitaire s'élevant à - CHF 1'281'982.-. Au final, le compte de résultat 2022 présente un excédent de revenus (bénéfice) de + CHF 733'149.-.

M. MASSEREY poursuit la présentation avec une comparaison des comptes (charges et revenus) de résultat avec le budget 2022 et l'exercice 2021. Il relève en particulier des revenus fiscaux s'élevant à CHF 9'225'004.-, en baisse par rapport au montant budgété de CHF 10'496'600.-, et explique l'impact des réévaluations et charge extraordinaire sur le résultat 2022 :

Résultat comptable :	+ 733'149.24	(excédent de produits)
Réévaluations immeubles PF :	- 1'252'631.70	(produit non monétaire)
Réévaluations actions :	- 213'408.-	(produit non monétaire)
Amortissement complémentaire :	+ 590'000.-	(charge extraordinaire non monétaire)
Résultat corrigé :	- 142'890.46	(excédent de charges)

Cet exercice est exceptionnel car il nécessite pour la première fois de réévaluer les immobilisations corporelles du patrimoine financier (bâtiments). Ceci découle des règles comptables imposées par le référentiel comptable à toutes les administrations publiques. L'objectif est de présenter une vision plus juste, plus équitable et plus fidèle à la réalité.

Au bilan, le patrimoine financier de la Commune de Genthod est composé des éléments suivants : liquidités, comptes courants, débiteurs, actifs de régularisation (transitoires : factures payées d'avance ou produits à recevoir), placements financiers (actions de la BCGe, réévaluation annuelle), immobilisations corporelles (terrains, droits de superficie, bâtiments locatifs).

Ajustement de la valeur des placements financiers

Pour la Commune de Genthod, cela se traduit par une réévaluation annuelle des actions cessibles, ce qui représente pour les 11'232 actions détenues par la Commune un total de + CHF 213'408.- en produit. Ce produit non monétaire améliore d'autant le résultat comptable.

Réévaluation des immeubles (terrains, bâtiments locatifs et droits de superficie)

La réévaluation des immobilisations corporelles ne concerne que les immeubles cessibles (bâtiments locatifs) et doit se faire tous les 5 ans. La première évaluation à la valeur de remplacement a été effectuée le 01.01.2018 lors de l'introduction du nouveau référentiel comptable. Le détail des variations est présenté dans l'annexe 8 aux comptes annuels qui accompagne le rapport d'organe de révision dont un exemplaire sera remis à chaque conseiller. La prise en compte des estimations de l'expert mandaté par la Commune a généré des produits de + CHF 4'842'590.35 et des charges de - CHF 3'376'550.65, soit un produit net (non monétaire) de + CHF 1'252'631.70. Même si l'expert mandaté prend en compte une valeur de remplacement inférieure à la valeur vénale et moins volatile que celle-ci, l'augmentation constante des prix de l'immobilier durant les dernières années impacte tout de même favorablement ces expertises immobilières. La situation de la parcelle du Creux de Genthod a évolué entre 2018 et 2022, 4 immeubles ont fait l'objet d'une acquisition en 2020 par la Commune et 3 droits de superficie ont été renégociés en 2021. Les bâtiments acquis par la Commune en 2020 avaient été inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition sans prendre en compte la valeur des terrains que la Commune possédait déjà. Les 3 droits de superficie reconduits ont été estimés et inscrits au bilan à la valeur déterminée par l'expert.

Globalement, la valeur des immobilisations corporelles du PF inscrites au bilan au 01.01.2022 s'élevait à CHF 50'007'685.69 alors qu'au 31.12.2022 elle passe à CHF 51'797'430.14, soit une variation de CHF 1'789'744.45 qui s'explique par une dépense de CHF 537'112.75 pour le chauffage à distance (crédit de CHF 1,35 millions voté le 22.06.2021) additionnée aux réévaluations comptables. Globalement, une augmentation de 2% de la valeur des immeubles du patrimoine financier résulte des réévaluations.

La prochaine adaptation de ces valeurs sera effectuée lors du bouclage des comptes 2027.

Recettes fiscales de l'exercice 2022

L'importance des éléments suivants est à relever :

- Impôts sur les revenus des personnes physiques pour l'année fiscale 2022 :
 budget = CHF 6'054'200.-
 réalisé = CHF 3'610'263.-
 écart CHF 2'443'937.-
 = - 40 % sur les impôts 2022 prélevés sur les revenus des personnes physiques.
 Pour rappel, le budget 2023 prévoit CHF 5.5 millions sur la ligne 9100.00.40000.00 (selon les estimations de l'Etat : CHF 5.3 millions).
- Impôts sur la fortune des personnes physiques pour l'année fiscale 2022 :
 budget = CHF 3'562'025.-
 réalisé = CHF 2'839'884.-
 écart CHF 722'141.-
 = - 20% sur les impôts 2022 prélevés sur la fortune des personnes physiques.
 Pour rappel, le budget 2023 prévoit CHF 2.5 millions sur la ligne 9100.00.40010.00 (selon les estimations de l'Etat : CHF 2.4 millions).

M. MASSEREY signale que sur les 10 ou 15 dernières années, la Commune de Genthod n'a jamais connu de recettes fiscales aussi basses. Globalement, la fonction comptable « 91 Impôts » se solde par un écart défavorable au budget de moins CHF 1'067'193.-, soit un million de moins que les recettes budgétées. Sans les rattrapages et correctifs importants des années précédentes, les comptes 2022 se seraient soldés par un important déficit.

Le Président cède la parole à M. le Secrétaire général.

M. ROCHAT prend la parole et commente ligne par ligne la liste des dépassements de budget à 2 fonctions et 2 natures de regroupement, la liste des investissements terminés durant l'année 2022 ainsi que la liste des investissements en cours au 31.12.2022.

Liste des dépassements de budget – crédits supplémentaires à voter

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget total	Solde	Ecart +	Ecart %	Explications et commentaires
01	Législatif et exécutif	30	Charges de personnel	315 500.00	321 468.00	5 908.00-	1.87-	Nombres de séances de commissions en augmentation
02	Services généraux	30	Charges de personnel	908 700.00	908 900.25	2 200.25-	.23-	Dépassement couvert par des indemnités d'assurances
02	Services généraux	31	Charges de biens et services	788 000.00	802 000.00	14 000.00-	1.78-	L'entretien des bâtiments a généré des coûts supérieurs aux budgets / achat de 4 tables pour faire face à l'augmentation des enfants au parascolaire (9'500.-)/travaux d'adaptation du rural côté voirie pour les pompiers (63'000.-)/solde pour la détection incendie au rural et à la voirie (22'000)
11	Sécurité publique	30	Charges de transfert	55 000.00	60 142.00	5 142.00-	9.35-	Le coût du contrôle du stationnement le weekend avec Bellevue et Pregny-Chambésy a été plus important que ce qui avait été mis au budget (prévision B2023=4'500.- charges effectives = 9'415.- / recettes = 19'800.-)
15	Service du feu	31	Charges de biens et services	65 500.00	88 599.38	21 099.38-	32.21-	Des coûts imprévus liés au déplacement de bornes hydrantes dans le cadre des travaux route de Lausanne expliquent ce dépassement
16	Défense	31	Charges de biens et services	0.00	18 210.00	18 210.00-	0.00	Ces coûts liés à l'entretien des abris font l'objet d'une demande de financement en cours
21	Scolarité obligatoire	30	Charges de transfert	370 726.00	371 468.35	742.35-	.20-	
33	Médias	30	Charges de transfert	16 000.00	16 117.85	117.85-	.74-	
34	Sports et loisirs	31	Charges de biens et services	301 500.00	315 990.00	14 490.00-	4.81-	L'entretien par des tiers des parcs a généré des coûts supérieurs aux années précédentes en raison des mandats que nous avons dû mettre en place pour remplacer le Jardinier et l'un des deux cantonniers pendant leurs absences (taille de haie et désherbage)
34	Sports et loisirs	33	Amortissements du patrimoine administratif	107 547.00	112 205.26	4 658.26-	4.33-	L'amortissement de l'investissement de la Fontaine au Mail Lullin n'avait pas été budgété
53	Vieillesse et survivants	30	Charges de personnel	65 300.00	65 692.85	392.85-	.60-	
62	Transports publics	30	Charges de transfert	72 000.00	87 575.00	15 575.00-	21.63-	Les subventions versées pour les abonnements TPG ont largement dépassé les prévisions mises au B2022
72	Traitement des eaux usées	31	Charges de biens et services	20 000.00	30 353.50	10 353.50-	51.77-	Réparations et fouilles liées à des conduites d'eau à la route de Renex et au mail Lullin
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	30	Charges de transfert	80 000.00	102 096.55	22 096.55-	27.62-	Très fortes demandes pour des subventions liées aux panneaux photovoltaïques
77	Protection de l'environnement, autres	31	Charges de biens et services	30 000.00	31 282.50	1 282.50-	4.27-	Frais liés à l'entretien du cimetière
98	Administration de la fortune et de la dette	34	Charges financières	804 000.00	4 279 460.38	3 474 460.38-	432.15-	Réévaluation des immobilisations corporelles non budgétées selon les normes MCH2
TOTAL DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER						3 753 310.90-		

Investissements terminés durant l'année 2022

Objet	Date de la délibération	Crédit brut voté	Dépassement / (économie) sur le crédit	Dépenses brutes totales au 01.01.22	Dépenses de l'année	Dépenses totales au 31.12.22
Collecteur Troiselles, phase III	22.09.2020	2'830'000	-90'391	2'695'485	44'123	2'739'609
Gicord réaménagement et mise aux normes	22.09.2020	83'500	-12'314	83'131	-11'945	71'186
Ligne 52 aménagement ch. des Chênes	14.09.2021	150'000	-56'764	6'330	86'906	93'236
FIDU 2022	07.12.2021	351'200	-	-	351'200	351'200
Gandole - Valavran: trottoir, chaussée, collecteur	08.02.2022	650'000	-4'612	3'149	642'239	645'388
Fontaine Mail Lullin	08.02.2022	52'000	-5'410	-	46'590	46'590

Investissements en cours au 31.12.2022

Objet	Date de la délibération	Crédit brut voté	Dépassement / (économie) sur le crédit	Dépenses brutes totales au 01.01.22	Dépenses de l'année	Dépenses brutes totales au 31.12.22 Valeurs comptables
Aménagement Petite Voie étude	05.03.2013	97'000	-40'896	27'240	28'864	56'104
Immeuble Renex 10	08.02.2022	1'250'000	-83'288	-	1'166'712	1'166'712
Ecopoints: Moissons, Creux, Petite-Voie	12.04.2022	420'000	-82'208	-	337'792	337'792
Columbarium	12.04.2022	16'000	-10'766	-	5'234	5'234
Véhicules Voirie	12.04.2022	185'000	-173'500	-	11'500	11'500
Aménagements extérieurs Centre communal	28.06.2022	565'800	-552'933	5'518	7'349	12'867
Caserne pompier	14.11.2022	300'000	-287'278	-	12'723	12'723
FIDU 2023	06.12.2022	364'700	-364'700	-	-	-
PATRIMOINE FINANCIER						
Chauffage à distance	22.06.2021	1'350'000	-812'887	-	537'113	537'113

Le Président demande s'il y a des questions après cette première lecture des comptes 2022.

M. REINMANN demande si l'Exécutif connaît les raisons de la baisse des impôts sur le revenu. Quelles sont les pistes qui expliqueraient cette baisse assez conséquente ?

M. le Maire répond qu'il y a effectivement plusieurs raisons : décès de plusieurs personnes retraitées qui payaient 100% de leurs impôts sur la commune et ralentissement des affaires pendant la pandémie. Il reste toutefois optimiste et rappelle que la Commune possède un capital important d'environ 23 millions. Il souligne l'importance d'attendre les perspectives économiques concernant Genthod, le canton de Genève et la Suisse. Un retour à une période de confort financier est bien entendu espéré.

M. le Maire rappelle que la Commune a le centime additionnel le plus bas du canton, c'est à dire 25. La plupart des communes bourgeoises sont à 30, 31 ou 32. Il considère qu'un centime additionnel à 25 ne correspond plus à l'état des finances de la Commune.

M. ROSSET demande si la Commune pourrait envisager de vendre une partie de ces 11'232 actions de la BCGe.

M. le Maire est d'avis que ce n'est pas le moment de les vendre.

M. MASSEREY précise que les 11'232 actions qui ont fait l'objet d'une réévaluation sont cessibles, la Commune pourrait les vendre. En revanche, la Commune dispose du même nombre d'actions qu'il n'est pas possible de vendre car elles font l'objet d'une convention d'actionnaires.

M. REINMANN constate que l'action de la BCGe figure au bilan à CHF 179.-. Aujourd'hui elle cote à CHF 198.50. Il considère que ce n'est pas le moment de vendre ces actions.

Mme CADEI-MILLOT demande si les actions de la BCGe ont un bon rendement de dividende.

M. MASSEREY confirme un rendement de CHF 3 à 4.- par action.

La parole n'est plus demandée et le Président procède alors au vote du renvoi en commission Finance, Administration et Economie Publique de l'examen des comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

à la majorité simple

D'ACCEPTER

par 13 oui, soit à l'unanimité,

sur 14 conseillers municipaux présents à la séance

le renvoi du projet de comptes 2022 en commission Finance, Administration et Economie Publique.

5. Propositions de la Mairie

La Mairie n'a pas de propositions.

6. Propositions individuelles et questions

Elections au Grand Conseil

Mme UDRY propose que la Commune félicite les 2 élues au Grand Conseil domiciliées sur la commune, à savoir Mmes Jacklean KALIBALA et Caroline MARTI. Elle souligne l'intérêt de prendre contact avec elles et de créer des liens.

M. le Maire confirme que la Commune a remercié Mmes MARTI et KALIBALA par l'envoi d'un courrier. La Commune est effectivement heureuse d'avoir 2 élues de la commune de Genthod au Grand Conseil.

Projet de crèche sur la commune de Bellevue

M. GUEx signale que la Commune de Bellevue a informé les membres du GLRD du lancement d'un projet pour la création d'une nouvelle crèche sur la commune de Bellevue. M. GUEx demande à l'Exécutif de transmettre des informations sur l'avancée de ce projet et l'implication des autres communes dans la discussion autour de la petite enfance lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Groupement des législatifs de la rive droite (GLRD)

M GUEx revient sur la question de la survie à long terme du Groupement des législatifs de la rive droite et de l'intérêt de son existence.

Le Président s'adresse aux chefs de groupes en leur demandant s'ils souhaitent une discussion immédiate ou une discussion en caucus en vue d'en rediscuter ultérieurement en séance plénière.

Délégué permanent pour la commune de Genthod au sein du GLRD, M. ROSSET rappelle que ce Groupement est le pendant du Groupement des communes de la rive droite du lac. Il relève l'intérêt des échanges qui l'animent et qui permettent notamment de développer et de faire le point sur les différents sujets qui touchent chaque commune, comme par exemple la mobilité et l'aménagement. Le GLRD est régi par une charte avec deux représentants par commune (1 membre du Bureau et 1 membre permanent). Il souligne l'importance de cette intercommunalité. M. ROSSET propose de discuter de son renouvellement au sein des différents groupes politiques.

Dans la perspective de la transformation du Rural et afin d'anticiper la réflexion, M. ROSSET propose d'organiser une visite de la ferme Gindre-Constantin à Collex, qui fait actuellement l'objet d'une transformation avec plusieurs projets d'affectation (espace de coworking notamment).

Le Président remercie M. ROSSET pour ses interventions et confirme que la question du GLRD fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une prochaine séance plénière.

S'agissant de la demande de visite de la ferme Gindre-Constantin, le Président relève l'intérêt d'agender cette visite.

Pour faire suite à la proposition de M. ROSSET, M. BAUMGARTNER se chargera d'organiser une visite à la ferme Gindre-Constantin, probablement en automne, en fonction de l'avancée des chantiers. Les membres du Conseil municipal seront informés lorsqu'une date aura été arrêtée.

S'agissant du projet en lien avec le Rural, le Président relève l'importance de respecter les travaux effectués en commission.

Mme CADEI-MILLOT rejoint les propos de M. ROSSET concernant l'avenir du GLRD. En tant que membre du Bureau du Conseil municipal, elle a participé à une séance du GLRD. Elle relève l'intérêt d'avoir des contacts avec les communes et plus particulièrement avec une commune plus urbaine comme le Grand-Saconnex. Elle est favorable au maintien de ce Groupement.

Critères d'attribution des places à la crèche

Mme UDRY demande quels sont les critères d'attribution d'une place en crèche.

Mme GUINAND indique que l'attribution des places de crèche est faite par la directrice selon une procédure spécifique et un règlement établi. Le premier critère d'attribution est le respect des quotas d'attribution pour chaque commune participant au financement de la crèche. Il y a ensuite une priorité aux fratries et le critère de domiciliation sur l'une des 4 communes. Le fait que les deux parents travaillent est également un des critères d'attribution.

7. Divers

Démission M. Olivier RIGUETTI

M. Righetti prend la parole :

« Monsieur le Président et membres du Bureau,
Chères Conseillères municipales,
Chers Conseillers municipaux,
Monsieur le Maire,
Madame l'Adjointe,
Monsieur l'Adjoint,
Monsieur le Secrétaire municipal,
Mesdames, Messieurs,

Par ces quelques mots, je tiens à vous révéler un secret de polichinelle, j'ai donné ma démission de mes fonctions d'élu au 30 juin 2023.

Tout d'abord, je tiens à vous faire part de ma profonde gratitude de m'avoir accueilli dans votre commune où j'ai passé des années agréables, riches en rencontres, en découvertes.

Gratitude qui, de prime abord, s'adresse à celles et ceux qui m'ont fait l'honneur de ne pas tracer, d'un coup de crayon sûr et décidé, le nom d'un inconnu aux consonnances tout étrangères. Peut-être que le prénom a rassuré un tant soit peu.

Aujourd'hui mon Chemin, et celui de Rosalynne, mon épouse, nous emmène vers d'autres cieux, d'autres terres me renvoyant à mes racines, et peut-être à celles de tout être humain, celles d'émigrant, d'immigrant, bref de migrant. Il y a cinq générations, un homme a quitté ses montagnes tessinoises, fuyant la farine de châtaigne et la pauvreté, mais poussé aussi, peut-être, par un désir de découvertes d'autres contrées. Une migration qui a demandé à renoncer à une langue, à une religion, pour cause d'intégration à un nouvel espace. Et moi-même qui depuis longtemps ressens, intimement, cette histoire, et qui me disais que ma destinée serait marquée par celle de la route, du changement, du cap, d'une errance vers des cieux différents tant intérieurs qu'extérieurs, comme d'avoir osé traverser le Rhône et venir vivre Rive droite. Vous savez ces drôles de gens de là-bas...

Gratitude donc aux citoyennes et citoyens de Genthod qui grâce à leurs votes m'ont permis de vivre une opportunité qui vivait en moi : celle de faire un jour de la politique au sein d'un village. Je n'ai pas assez d'ambition pour me lancer à un autre niveau, pas assez de folie politique, ni de besoin de reconnaissance à briller.

Gratitude aussi à Joël qui m'a accueilli il y a quelques années à Genthod et sur sa liste car si j'ai été élu c'est grâce à lui et à tous les membres du VAG, ces Gentousiens bien ancrés dans l'histoire de cette terre. Je suis bien conscient de ce fait. Et je m'y suis totalement engouffré dans cette faille, cette veine, car comme l'écrivait Michel Audiard « Heureux soient les fêlés car ils laissent passer la lumière ». Et j'espère que le VAG, pas si vague, puisse aussi continuer à vivre car pour ma part il est plutôt ce ressac de la mer. Il vient, il part, revient et repart. Peut-être à tout jamais pour mieux renaître.

Gratitude à vous chers membres de cette noble et docte assemblée pour la profonde attention que vous vous êtes portée car quand je me retourne je vois cette élection au loin, peu anodine, qui nous obligeait envers les communières et les communiars à trouver une manière différente de se parler et de faire politique.

Comme dit plus haut, je n'ai pas d'ambition dans ce domaine mais je suis touché par ce mot qui fait sens, qui fait société, politique. La politique est un jeu qui, je l'avoue, ne m'a guère nourri. Par contre, le politique, dont une de ses facettes est la politique, est une notion qui me nourrit car nos expériences, nos choix et nos manières d'être font politiques, participent à la vie de la cité. Et c'est ce plaisir, cette vision, qui a nourri mon travail avec vous.

Alors aujourd'hui je peux le dire, je suis heureux de ce départ vers d'autres cieux, heureux de vous avoir côtoyés, heureux d'avoir partagé tous ces moments collectifs avec des personnes aux histoires et aux idées différentes, certes, mais avant tout humaines, des idées qui savent réunir, des idées qui obligent, car au sein même de nos mandats il est central de ne jamais oublier que nous sommes élues et élus, non pour nous-mêmes, car qui sommes-nous, mais pour représenter les désirs, les envies, les interrogations et les mécontentements des électrices et des électeurs qui nous ont offert leur voix.

Alors merci pour tout.

Merci pour ces débats, ces échanges et ces décisions que je partage et porte avec vous.

Merci et avec l'espérance que ces liens tissés ici sauront se vivre ailleurs... »

Applaudissements.

Le Président remercie M. RIGHETTI pour son intervention et cède la parole à M. le Maire.

M. le Maire prend la parole

« Ton discours, Olivier, est très émouvant. Il est rare que nous entendions un discours de cette qualité à cette table où les émotions sont toutefois présentes. Il s'agit là d'une douce émotion, une émotion triste mais pas douloureuse. Ton départ nous touche beaucoup, me touche beaucoup. On ne perd pas seulement un Conseiller municipal exemplaire, mais on perd un ami, et moi je perds un voisin. »

Applaudissements.

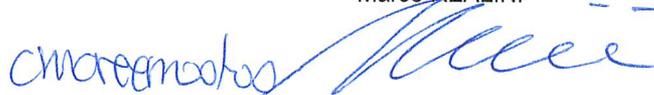
L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

SÉANCE LEVÉE À 21H32.

La Secrétaire du Bureau
Geneviève CADEI-MILLOT



Le Président
Marco REALINI



La Secrétaire
Claire-Anne MAREEMOOTOO